



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 28

Vos actualités municipales / Octobre 2020

N'oubliez pas !

MARTIZAY (36)
Foire d'Automne
DIMANCHE 25 OCTOBRE
BROCANTE

Réservations : 02 54 28 00 28
ou 06 89 13 24 93

Respect des gestes barrières



à toute personne de 11 ans et plus



Tout regroupement
de plus de 6 personnes
est interdit

Par décret n° 2020-1342 du 16 octobre 2020 des mesures générales applicables pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.



Bilan d'activités 2019 de la communauté de communes

« Coeur de Brenne »

Notre communauté regroupe 11 communes, sa population (en baisse) est de 4745 habitants. Elle est administrée par un conseil communautaire de 22 membres qui se sont réunis 6 fois au cours de l'année pour gérer un budget total de 4,8 M€ (3,6 M€ de dépenses de fonctionnement et 1,2 M€ pour les investissements) et organiser le travail de ses 32 agents. Les compétences obligatoires sont au nombre de 9 dont 4 sont imposées (développement économique, déchets ménagers et GEMAPI) et les 5 autres choisies par les communes membres.

Le développement économique a vu cette année la rénovation de la place de la Laïcité et du commerce multiservices de Paulnay et la poursuite de l'extension de la zone d'activité de l'Avis à Martizay.

Les représentants de la CDC ont finalisé le 6 février dernier les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT BRENNE-MARCHE) qui a construit le projet de territoire des 20 ans à venir. Au titre de la promotion du Tourisme, ils ont décidé du déplacement du bureau d'information touristique dans la Maison de la Pisciculture de Mézières.

Le service des ordures ménagères a assuré la collecte des ordures ménagères (1000 tonnes) et de la collecte sélective (150 tonnes de sacs jaunes) ainsi que la gestion de la déchetterie (1150 tonnes déposées lors de 7250 passages) pour un coût total de 450.000€. Le tonnage moyen par habitant de 560kgs pour un coût moyen par habitant de 95 €.

La nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a conduit à l'adhésion au Syndicat Mixte sur le Bassin versant de la Claise, de la Creuse et de l'Anglin (SMBCAC).

Pour les logements gérés par la CDC, le produit du parc locatif s'est élevé à 173.000€, et sans aucun investissement en 2019.

Le service de la voirie dispose de matériel spécifique pour les travaux d'entretien (166.000€) et délègue et rembourse aux communes disposant du matériel le fauchage et le broyage des fossés (33 .000€).

Les écoles accueillent 263 élèves dans les 12 classes de la CDC (effectif moyen de 19 élèves par classe). Le coût par élève (y compris frais de transport) est de 1627 € en maternelle et 525 € en primaire.

Les transports des collégiens et lycéens, organisés par la CDC pour la région Centre Val de Loire, sont utilisés par 105 élèves.

19 familles (21 enfants) sont inscrites au Multi-accueil pour la Petite Enfance ; de Paulnay qui dispose de 12 places.

L'accueil de loisirs (sans hébergement) a fonctionné 29 jours et accueilli 152 enfants à St Michel. Le service Jeunesse pour les « ados et pré-ados » a poursuivi son activité d'atelier vidéo.

La saison culturelle a rassemblé 450 personnes lors du cinéma en Plein Air et 160 spectateurs pour le Festival des Contes lors de 3 spectacles.

Le service de portage des repas à domicile a assuré la distribution de 8200 repas.

La Maison de Services au Public a répondu à 2351 demandes. La Brenne-Box poursuit sa croissance. Le plan numérique poursuit le développement de la fibre optique.

Conseil Municipal du Mardi 1er Septembre à 20h30

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme GUERIN-DANVY Françoise. Mrs PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LUCQUIAUD Adélaïde.

Excusée : Mme LIGAULT Isabelle

Secrétaire élue : Mme BRUNEAU Sylvie

Le Conseil Municipal,

- **décide d'apporter des modifications** à la délibération n° 2019-05-03 fixant les tarifs pour les usagers du réseau chaleur notamment pour les tarifs abonnement qui sont revus de la façon suivante :

1/ Pour les particuliers (locataires ou propriétaires), le tarif est fixé à 75,00 € HT le kwh souscrit

2 / Pour les collectivités locales (Commune ou CDC), le tarif de l'abonnement reste inchangé soit 98,00 € HT / kwh souscrit et le tarif de consommation est maintenu à 0,05 € HT

- **valide les projets de contrats** qui seront mis en application auprès des usagers, en tenant compte des nouveaux tarifs.

Adopté par 12 voix POUR et 1 Abstention, Mr Fabien Lardeau (usager du réseau chaleur)

- **fixe le montant** pour une nouvelle association extérieure à la commune ayant fait part de sa volonté d'occuper la salle Monticello pour le déroulement de ses ateliers sur le thème du « Bien Vieillir ». A l'unanimité, détermine le montant à 10 € par la séance pour 10 séances sur la période allant de novembre 2020 à janvier 2021.

- **décide de renouveler son adhésion** auprès de l'Epicerie Solidaire SOLIDAGO à le Blanc pour une cotisation annuelle de 150 €.

- **émet un avis favorable pour la vente** d'une portion de terrain (environ 500 m²) issu de la parcelle cadastrée ZP n° 179 - Le Bout du Pont à M. Jérôme Champion au prix de 1,50 € HT le m² pour lui permettre de construire un bâtiment neuf pour sa nouvelle activité de découpe avec un agrément CEE. L'intégralité des frais sera supportée par le porteur de projet.

- **entérine le choix de la Commission d'ouverture des plis** et retient la proposition du Cabinet DB Sarl à Saint-Maur (36250) pour un montant de 5 700 € HT soit 6 840 € TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

- **décide de libérer** les 3 emplacements de l'ancien cimetière qui étaient auparavant utilisés comme caveau provisoire.

- **valide plusieurs devis**, à savoir :

Devis de l'Entreprise Dubois Méca d'un montant de 894,60 € TTC pour l'achat d'un sécateur électrique pour les services techniques ainsi que le devis d'un montant de 1683,00 € TTC pour la confection de deux portiques de sécurité pour limiter l'accès à deux parcelles communales situées rue de la Cornillère.

Devis de l'entreprise BTS pour l'enrochement d'un chemin communal au lieu-dit « Champeron » pour un coût de 1 123,20 € TTC ainsi que le devis pour le curage de divers fossés sur la voirie communale pour un coût de 1 836 € TTC. Monsieur Eric DUBOIS n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de l'Association « Les Z'Accros des Planches, » le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation par leurs soins, des travaux de remise en peinture des portes d'entrée de leur local « ancien centre de secours ». La peinture sera prise en charge par la Commune .

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations afférentes au don dont à bénéficier la Commune. Celui-ci provient de la Succession de Mademoiselle Lavaux Florence pour un montant de 53 375,29 €.

Ce don permettra de financer la rénovation du lavoir du bout du pont

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 28 - 10/2020 www.martizay.fr